



Déclaration CFDT-VNF au CA du 14 octobre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Cher(e)s collègues,

- La direction générale de VNF annonce une signature prochaine du Contrat d'Objectif et de Performance (COP). Celui-ci serait en phase finale de concertation avant signature : les tutelles étant présentes ce jour, peut-être aurons-nous une confirmation, une visibilité calendaire et une confirmation que ce COP donnera une réelle trajectoire pluriannuelle en matière financière et d'effectifs ?
- Le gouvernement octroie dans le cadre du plan de relance 175 millions d'euros d'investissement pour les années 2021 et 2022. Pouvons-nous avoir la certitude qu'il ne s'agira pas, comme cela a déjà pu être le cas, de donner d'une main pour reprendre d'une autre par un jeu habile de présentation des chiffres, de la mise à charge de VNF de sujets échappant aux enjeux de développement de la voie d'eau ou encore que les 175 millions promis ne soient en réalité beaucoup moindre au gré d'une diminution des crédits AFIT ou du plafonnement d'autres recettes ?
- Parallèlement, nous sommes en phase de finaliser la concertation d'un volet social avec la direction. VNF, dans le cadre de sa transformation et de sa modernisation à venir, doit relever de nombreux et grands défis pour les prochaines années. Ce volet social, nous le souhaitons comme un chapitre à part entière du COP car les personnels en sont la clé et les seuls à pouvoir en faire une réussite. La direction évoque l'hypothèse de faire une synthèse de ce volet social mais d'ores et déjà, nous vous indiquons ne pas souhaiter que celui-ci soit édulcoré. Il est nécessaire d'avoir des engagements forts et réciproques entre les tutelles et VNF qui doit pouvoir bénéficier de tous les moyens utiles à l'atteinte de ses objectifs afin d'accompagner la conduite du changement dans le respect des personnels.

Abstraction faite de ces douces annonces, dont aucune n'est encore entérinée, Quid de la réalité et de la finalité !

Le contenu du projet de loi de finances 2021 et notamment son impact sur les effectifs de VNF est en total contradiction avec les objectifs de l'établissement. Ceci est corroboré par une nouvelle baisse de 99 ETP/ETPT par rapport aux moyens d'investissement qui sont annoncés.

- Comment pouvons-nous mener de front tous ces objectifs, optimiser et croître significativement les budgets d'investissement et les dépenses lorsque dans le même temps, les ressources humaines nécessaires pour y parvenir s'étiolent d'année en année dans une seule logique numérique à court terme ? La sous-traitance n'est pas une panacée et requiert un pilotage fin et efficace que des effectifs sous dimensionnés ne peuvent assurer, au risque d'accroître le risque de défaillance sur les ouvrages neufs ou réhabilités ;
- Pensez-vous vraiment que les conditions de réussite soient réunies alors que nous essayons une baisse d'effectifs depuis plus d'une décennie et que nous multiplions les réorganisations fragiles pour y faire face, et ce alors même que vous affichez la volonté de voir VNF entrer sur de nouveaux sujets (hydroélectricité, gestion hydraulique...) ?
- Pensez-vous qu'indéfiniment il sera possible de répartir la charge de travail des effectifs supprimés sur le personnel restant et qu'il n'y aura aucun impact sur leurs conditions de travail ?

La réponse vous la connaissez : elle est négative ! La réalité est que les conditions de travail des personnels se dégradent comme d'ailleurs le service aux usagers ! Après une précarisation accrue des personnels en multipliant le recours à des CDD et des saisonniers, après avoir fait évoluer leur contrat d'un statut de droit privé à celui d'un droit public, la suite logique des arbitrages ministériels sera de pousser VNF à faire des choix sur les missions qu'il saura en capacité de conserver et celles dont il devra se résoudre à abandonner ! Le Directeur général va-t-il nous contredire ? Est-ce voulu dans ce sens et programmé de longue date ? Depuis le temps que nous alertons sur cette inévitable conclusion et que nous ne sommes pas entendus, nous sommes en droit de nous interroger !

Que cela soit pour mener à bien le plan de relance annoncé ou la transformation de VNF, la CFDT-VNF sollicite dès maintenant les tutelles de l'établissement pour obtenir des autorisations de recrutements supplémentaires et hors plafond d'emploi. Dans le contexte de crise économique traversée par la France et amplifiée par la COVID-19, la CFDT-VNF pense également important pour un établissement public comme le nôtre, qu'un effort de solidarité soit opéré vis-à-vis des personnels qui voient leurs emplois menacés d'autant plus si cela peut converger avec les intérêts de VNF. Les exemples pourraient être nombreux en France mais le sujet étant d'actualité et semblant avoir ému toute la classe politique, nous allons vous donner l'exemple de Bridgestone à Béthune où tout ou partie des 860 salariés pourraient se retrouver au chômage.

La CFDT-VNF propose, que dans le cadre d'autorisations de recrutement hors plafond d'emploi, en lien avec Monsieur le Maire de Béthune Olivier Gacquerre et Monsieur Xavier Bertrand (Président de région des Hauts de France et de la société canal Seine-Nord), des opportunités professionnelles, répondant aux besoins de VNF ou de SNE, soient proposées aux salariés de Bridgestone. Si ce n'est pas la solution globale idéale pour tous ces salariés, cela aura au moins le mérite de traduire quelques émotions instantanées des politiques en actes concrets pour une partie des salariés et de concourir à la réussite des ambitions de VNF.

Comme vous avez pu le constater, nous vous avons fait suivre en parallèle de cette lecture le courrier adressé la semaine dernière à Monsieur Bertrand. Monsieur le Maire de Béthune, également destinataire, nous a d'ores et déjà indiqué qu'il évoquerait cette proposition lors de sa rencontre du 19 octobre au ministère. Nous souhaiterions avoir l'appui du Conseil d'administration en ce sens et un arbitrage positif des tutelles concernant les autorisations de recrutement.

Concernant le plan de relance, outre le manquement de moyens humains, nous souhaiterions là aussi quelques précisions quant aux objectifs que se fixent les tutelles et VNF. De nombreux besoins se font sentir en terme de régénération du réseau. Le manque d'eau oblige à parfaire notre gestion et, là aussi, cela nécessite de lourds investissements pour optimiser cette ressource essentielle. De nombreux ouvrages sont vétustes, ils nécessitent également de lourds investissements et certains centres d'exploitations et de maintenances feraient pâlir les moins regardant en conditions de travail. Vous l'aurez compris, la seule priorité de VNF ne doit pas être l'automatisation car avant d'automatiser, il faut s'assurer d'avoir les installations adéquates et en parfaits états. Les conditions de travail optimales pour les personnels doivent, elles aussi, être une priorité pour VNF.

Pour conclure cette déclaration, vous avez prévu une communication « sans débat » sur l'audit effectué sur le fonctionnement du conseil d'administration. Le moins que l'on puisse dire sont que les vrais sujets sont effleurés mais loin de sauter aux yeux à la lecture de la synthèse. En lieu et place de communication « sans débat » nous souhaiterions qu'à l'inverse les débats soient soutenus et qu'il soit mis fin à la pratique d'un pré-CA où, en chambre à quelques-uns, il soit décidé ce qui mérite d'être présenté ou pas et les sujets qui méritent un débat. La parole doit se libérer et chacun des administrateurs doit pouvoir remplir sa fonction en s'exprimant librement. Si VNF veut gagner en autonomie, il faut replacer cette instance, où toutes les composantes de la voie d'eau sont représentées, au cœur des organes décisionnaires, c'est comme cela qu'elle gagnera en crédibilité et que VNF pourra prétendre à une autonomie accrue. Le cadrage qu'il soit budgétaire, salarial ou plafond d'emploi est fixé par les tutelles ou voté au parlement, mais sa déclinaison doit être à la main du CA sans devoir rendre des comptes systématiquement sur chacune de ses actions ou négociations.

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF
Au Conseil d'administration